

## Compte rendu de séance

### Séance du 13 Juillet 2020

L' an 2020 et le 13 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire

**Présents** : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CRISPET Muriel, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, MASSARD Michel, POUX Bernard, RETORD Cédric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FLANDIN Maxime à M. BOUCHAT Philippe, VILLENEUVE Hippolyte à M. FLANDIN Joël

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 07/07/2020

**Date d'affichage** : 07/07/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND  
le : 31/07/2020

et publication ou notification  
du : 31/07/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CRISPET Muriel

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Délibération sur les points d'eau de la commune - 2020\_023  
Éclairage public nocturne à Massagettes - 2020\_024  
Désignation des membres de la CCID - 2020\_025

Délibération sur les points d'eau de la commune  
réf : 2020\_023

Monsieur le Maire fait état des différents points d'eaux en libre service sur la commune :

- Le Léry
- Massagettes
- Massages
- Reyvialles

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir les conditions d'accès à ces points d'eau et demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

**- décide que tous les points d'eau de la commune sont réservés à tous les administrés de SAINT-PIERRE-ROCHE ainsi qu'aux agriculteurs payant des taxes foncières sur la commune,**

**- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté afin de fixer ces conditions.**

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Éclairage public nocturne à Massagettes

réf : 2020\_024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'extinction de l'éclairage public dans la commune et lit l'arrêté 2018\_08 qui stipule :

*-Considérant qu'il est nécessaire de réduire la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et le gaspillage énergétique,*

*-Considérant que si l'éclairage public contribue à la sécurité des personnes et des biens, son fonctionnement en continu n'est pas justifié dans certains lieux et à certaines heures, et que à compter du 23 avril 2018 : l'éclairage nocturne sur le territoire de la commune est interrompu à 23h et ne démarre qu'à 6h. Toutefois, l'éclairage de nuit sera maintenu à Massagettes pour des raisons de sécurité publique uniquement pour le départ n°1 : à savoir les points lumineux nommés AC1XX situés route de Pontgibaud et route Gordon Bennett.*

Le Conseil Municipal a demandé pourquoi l'éclairage public nocturne avait été maintenu à Massagettes car des administrés s'en plaignent et Monsieur le Maire a expliqué que le magasin Motoculture des Volcans a été a plusieurs reprises victime de cambriolages et que pour ces raisons de sécurité publique il convenait de mettre en place cet éclairage de nuit. Le Conseil Municipal a fait remarquer que suite à des travaux de réfection de son bâtiment, Motoculture des Volcans a prévu un éclairage de sécurité ainsi qu'une vidéo surveillance et se demande s'il est judicieux de laisser l'éclairage public de nuit sur ces points lumineux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- décide de modifier l'éclairage public (EP) nocturne à Massagettes afin que celui-ci soit interrompu comme le reste de la commune de 23h à 6h.**

**- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté portant modification des horaires d'EP à Massagettes.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation des membres de la CCID

réf : 2020\_025

Sur demande du directeur départemental des finances publiques, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de proposer 24 personnes pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques. Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- décide de proposer les personnes suivantes pour siéger au sein de la CCID :**

M. POUX Bernard - 6 chemin du Moulin, Le Moulin de Massagettes 63210 ST-PIERRE-ROCHE

Mme DUGAT Marie-Christine - 11 route de St-Pierre-Roche, Massagettes 63210 ST-PIERRE-ROCHE

M. BOUCHEIX Frédéric - Bonnabry 63210 PERPEZAT

M. COMTE Maurice - Chez Diat Bas 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE

M. BORDIER Sébastien - 11 rue de la Source, Massages 63210 ST-PIERRE-ROCHE

M. PICHARD Alexandre - 13 impasse des Prés-Grands, Prades 63210 ST-PIERRE-ROCHE

M. VALLEIX Nicolas - 16 rue du Mat, Prades 63210 ST-PIERRE-ROCHE

M. BONY Sébastien - 2 place de la Forge, La Vialette 63210 ST-PIERRE-ROCHE

Mme DAUPHIN Nathalie - 1 RD 2089, Massages 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. DUMONT Alain - Piquat 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. BEAUGENDRE Alban - 4 route de la Miouze, Prades 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. GOY Daniel, 4 rue de La Fontaine, Reyvialles 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. BONNICHON Michel - 8 rue du Livre, Le Bourg 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme COLOMBIER Marguerite - 6 rue des Jardins, Le Léry 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. RAMADE Jérémy - 4 rue de la Côte, Le Léry 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme CAMILLERI Françoise - 2 rue du Lavoir, Massagettes 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. CRISPET Serge - 2 rue de la Source, Le Léry 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme BLANCHOT Nadège - 12 impasse des Jardins, Prades 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme CISTERNE Dominique - 2 rue du bac, Le Colombier 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme BREUIL Marie-Paule - 3 rue de la Rivière, Le Léry 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. VERNIERE Jean-Paul - 4 rue du Puy du Soud, Massages 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme TOURNADRE Alexandra - 6 route de St-Pierre-Roche, Massagettes 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
M. CHAUVEIX Daniel - 9 rue des Cascades, Reyvialles 63210 ST-PIERRE-ROCHE  
Mme MIGNOT Nicole - 2 route de la Vallée, Champlarent 63210 ST-PIERRE-ROCHE

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

##### Travaux Duplex Massagettes

Un 3ème devis va être demandé pour la remise en état de l'appartement duplex à Massagettes.

##### Salle des fêtes

Il faut faire une liste des points à vérifier lors de l'état des lieux. Les trousseaux de clés ont été remis aux conseillers chargés des location de la salle communale. RDV prévu le 20 juillet à 18h30 à la salle communale pour tous les responsables des locations de cette salle.

En mairie, le 31/07/2020  
Le Maire  
Joël FLANDIN

